



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 4– Juillet 2004

Langues de frontières et frontières de langues

SOMMAIRE

Marie-Louise Moreau : *Avant-propos*

Alain Viaut : *La frontière linguistique de la ligne A l'espace : éléments pour une schématisation*

Fernand Fehlen : *Le « francique » : dialecte, langue régionale, langue nationale ?*

Marielle Rispaïl, Marie-Louise Moreau : *Francique et français : l'identification des accents de part et d'autre des frontières*

Francis Manzano : *Pratiques et représentations linguistiques à la marge sud du territoire français (Languedoc, Roussillon)*

Cécile Canut : *Dire la frontière, la subjectivité à l'œuvre. Quelques notes à propos de la frontière catalane*

Isabelle Léglise : *Langues frontalières et langues d'immigration en Guyane française : pratiques et attitudes d'enfants scolarisés en zone frontalière*

Samantha Chareille : *Aspects de la situation linguistique de l'Uruguay : le cas du portuñol*

Claude Frey : *Particularismes lexicaux et variétés de français en Afrique francophone : autour des frontières*

Compte rendu

Isabelle Pierozak : Dominique Caubet, *Les mots du bled*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces discursifs », 237 p.

**PARTICULARISMES LEXICAUX ET VARIETES
DE FRANCAIS EN AFRIQUE FRANCOPHONE :
AUTOUR DES FRONTIERES**

Claude Frey

UMR CNRS 6039 - Université de Nice

Introduction

Lorsque, en 1885, la Conférence de Berlin trace les frontières des pays africains, elle le fait sur des critères économiques et politiques satisfaisant plus les ambitions des nations colonisatrices que l'intégrité des espaces culturels colonisés.

La période des missions, puis les périodes coloniale et post-coloniale, concrétisent ensuite sur le terrain africain de vastes zones lusophones, anglophones et francophones, dans lesquelles vont être en usage, à côté des langues locales et dans des conditions variables selon les pays, des langues européennes.

Les empires coloniaux, puis, après les Indépendances, les relations bilatérales et multilatérales, ont ainsi contribué à l'élaboration entre autres d'un monde francophone dont l'une des conséquences a été l'extension d'un français d'Afrique, avec un corpus adapté, commun à plusieurs pays.

Mais la frontière politique est une notion dichotomique et arbitraire :

- dichotomique parce que la ligne qui sépare un pays d'un autre détermine ce qui est et ce qui n'est pas, ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, ce qui se dit et ce qui ne se dit pas ;
- arbitraire parce que souvent artificielle, dont le tracé n'est pas toujours motivé par des considérations culturelles, qui entretiennent pourtant un rapport étroit avec la langue.

Cela dit, même si cette dichotomie et cette arbitrarité ne satisfont pas toujours l'étude des variétés du français, les recherches lexicographiques différentielles sur le français ont néanmoins pris à leur compte, par la force des choses, ce découpage politique en calquant sur celui-ci le découpage linguistique des variétés de français en Afrique. Sont donc publiés des lexiques de français dits « du Burundi », « de Centrafrique », « du Gabon », etc. On ne peut remettre en cause les contenus intrinsèques de ces inventaires, on peut cependant s'interroger

sur le caractère absolument endogène de leurs contenus respectifs, l'endogénéité étant ici appréciée à l'aune des découpages politiques.

En effet, les mots recensés dans les différents inventaires désignent des référents qui parfois débordent largement les frontières politiques d'un pays, concernant l'ensemble d'une sous-région africaine, voire l'Afrique francophone tout entière ; il en va de même pour des usages linguistiques issus d'une perception africaine de la réalité ou de l'influence, par exemple, d'un adstrat bantou. Il en ressort que si certains particularismes sont effectivement limités à l'intérieur des frontières d'un Etat, d'autres connaissent une étendue régionale ou panafricaine, alors que d'autres encore, à l'inverse, ont une extension infra-étatique.

C'est autour de cette problématique que nous souhaiterions aborder, dans les lignes qui suivent, la question des variétés de français et des frontières nationales.

1. Frontières linguistiques et frontières politiques

1.1. Variantes topolectales et statalismes

Dans les actes du colloque de l'AUPELF sur le « Régionalisme lexical », tenu à l'Université de Louvain-la-Neuve, Claude Poirier (1995 : 17) mentionne pour les variétés de langue l'existence d'un « *classement d'après les frontières des pays* ». Ce classement renvoie à la notion de « statalisme », terme par lequel Jacques Pohl (1985 : 10) désigne « *tout fait de signification ou de comportement, observable dans un pays, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière* »¹.

Le statalisme renvoyant à des réalités exclusivement nationales, à l'intérieur de frontières nationales circonscrites, celles-ci ne trouvent de signifiants que dans la langue ou la variété de langue en usage dans le pays concerné. Par suite, « *ces mots appartiennent à tout le monde* » (Poirier, 1995 : 30), et le locuteur quel qu'il soit n'a guère d'autre choix que de les employer pour évoquer les réalités d'un pays. Ces statalismes apparaissent donc dans les descriptions écologiques respectives, entre autres, du *Français au Burundi* (Frey 1996), du *Lexique français de Côte d'Ivoire* (Lafage 2003) ou du *Lexique français du Gabon* (Boucher-Lafage, 2000²) : ce sont en effet les termes les plus appropriés et les plus économiques pour décrire les réalités nationales et, sous réserve qu'il soient bien définis dans les ouvrages lexicographiques, ils évitent les tours périphrastiques et les explications métalinguistiques.

Mais les statalismes ne constituent qu'une partie des variantes topolectales. Francard (1990 : 123) avait attiré l'attention sur un « *écueil à éviter* » :

« *celui d'un confinement de la recherche aux seules frontières nationales. J. Pohl a proposé, en 1976, le terme statalisme pour désigner les faits de langue 'filtrés' par une frontière étatique. Les traits linguistiques relevés en Belgique romane, quel que soit le domaine étudié, ne sont pas tous des statalismes et certains débordent très largement du cadre de nos frontières* ».

Et Poirier (1995 : 27) estime fort justement que,

¹ Jacques Pohl avait précisé sa conception du statalisme, dans l'« Echange de vues » lors du colloque sur les *Français régionaux*, à Québec (21 au 25 octobre 1979). Dans sa pensée, « *ce mot ne désigne pas uniquement des réalités administratives officielles. Il y a des statalismes, par exemple, dans la boulangerie-pâtisserie, en Belgique. Le statalisme est une expression dont une des isoglosses est la frontière d'un Etat. Il existe en Belgique une couche de statalismes qui est assez importante par rapport aux régionalismes. Et ces statalismes peuvent très bien être en rapport avec des techniques artisanales, des faits scolaires, des faits folkloriques et même des faits culinaires* » (Rousseau, 1981).

² Bien qu'ils ne soient pas marqués d'un astérisque dans ce dernier ouvrage, ils n'en sont pas moins largement utilisés.

« en raison de l'évolution différente de chacune des variétés géographiques de français et des rapports historiques complexes qui les lient, il est pratiquement impossible de bien cerner la notion de 'québécoisisme' (ou de 'belgicisme', etc.) si l'on tient absolument à l'envisager sous l'angle de l'exclusivité des usages [...]. »

De même en Afrique, où les aires culturelles, souvent à l'origine des particularismes lexicaux, chevauchent plus qu'ailleurs encore les frontières politiques et ne permettent pas de déterminer à chaque fois une endogénéité stricte, « on peut se demander si des appellations comme français du Burundi, français de Côte d'Ivoire représentent des ensembles qu'on peut bien circonscrire » (Poirier 1995 : 18).

On comprend qu'il existe, derrière la conception linguistique, des conceptions culturelles et des conceptions politiques qui ne coïncident pas toujours. Car si les frontières politiques africaines sont nettement et arbitrairement tracées par la Conférence de Berlin, il est par contre plus délicat de tracer des frontières culturelles ou des frontières de variétés linguistiques, et ce que disent Marcellesi et Gardin (1974 : 207) à propos des dialectes est tout aussi pertinent concernant les variétés de français en Afrique :

« il est difficile – sauf cas particulier – de faire sur le terrain une distinction nette entre le dialecte d'une région et celui d'une région voisine. Et quelle que soit la précision des critères sociaux ou géographiques, on trouve dans chaque communauté linguistique certaines variations linguistiques systématiques entre ses membres. »

On sait, ajoutent-ils (1974 : 210),

« comment cette question des frontières et des clivages a abouti, en géographie linguistique, à la détermination des lignes ou des faisceaux d'isoglosses. Et comment selon les tendances on a pu démontrer qu'il n'y avait pas de frontières linguistiques d'un bout à l'autre de la romanité occidentale, ou qu'il y en avait partout. »

Et en effet, l'« exclusivité » géographique d'un particularisme est parfois discutable et ce que nous appelons français du Burundi, par exemple, peut ne pas être exclusivement burundais³.

En raison de la proximité géographique, et d'identités linguistiques, socioculturelles et historiques, nombre de particularismes recensés au Burundi se retrouvent au Rwanda et en R.D.C. (*sombe* « feuilles de manioc pilées », *vin de bananes* « jus de bananes fermenté », *zamu* « gardien », *ziboulateur* « décapsuleur »), mais aussi dans d'autres pays, géographiquement et historiquement éloignés de l'Afrique des Grands Lacs : il suffit de consulter les différents inventaires pour constater qu'il existe de nombreux particularismes identiquement attestés dans des pays non contigus⁴ : *pili-pili* « piment » (SEN., C.I., BE, TO., B.F., NIG., TCH., CO., R.C.A., GAB., BU., RWA., R.D.C.), *planton* « agent de service affecté aux tâches subalternes » (SEN., C.I., BE., TO., B.F., MA., NIG., TCH., CO., R.C.A., CAM., GAB., BU., RWA., R.D.C.), *potopoto* « boue » (SEN., C.I., BE., TO., TCH., CO., R.C.A., GAB., BU., RWA., R.D.C.), *taximan* « chauffeur de taxi » (SEN., C.I., BE., TO., B.F., MA., NIG., TCH., CO., R.C.A., CAM., GAB., BU., RWA., R.D.C.), *tribalisme* « tendance politique favorisant une tribu » (C.I., BE., TO., B.F., CO., R.C.A., CAM., GAB., BU., R.D.C.), *vin de palme* « boisson alcoolisée faite avec de la sève de palmier » (SEN., C.I., BE., TO., B.F., MA., CO., R.C.A., CAM., GAB., BU., RWA., R.D.C.).

En raison de l'histoire coloniale, un certain nombre de burundismes, de rwandismes ou de congolismes sont aussi des belgicismes : *bloquer* « apprendre par cœur, réviser », *bourgmestre* « maire », *entièreté* « totalité », *minerval* « frais de scolarité », etc.

³ Tous les termes cités en exemples pour cette région sont recensés au Burundi (Frey 1996). Pour la R.D.C. (ex-Zaire), il sont recensés par l'IFAI, et pour le Rwanda, par Jouannet (1984) et/ou par l'IFAI.

⁴ Les abréviations qui suivent renvoient aux pays concernés : SEN. : Sénégal, B.F. : Burkina-Faso, MA. : Mali, NIG. : Niger, TCH. : Tchad, C.I. : Côte d'Ivoire, BE : Bénin, TO. : Togo, R.C.A. : République Centrafricaine, CAM. : Cameroun, GAB. : Gabon, RWA. : Rwanda, BU. : Burundi, CO. : Congo (République populaire du Congo), R.D.C. : République Démocratique du Congo (ex-Zaire).

Ils peuvent aussi être des régionalismes français en usage en France : *marier qqn* « épouser qqn », *torchon* « serpillière », *sous-tasse* « soucoupe », etc.

Ils peuvent être des archaïsmes du français de France : *accoutrement* « tenue vestimentaire, habillement », *grosse* « enceinte », *police de roulage* « police de la route », etc.

Enfin, un certain nombre de termes recensés dans le français du Burundi et plus généralement dans le français d'Afrique, sont attestés plus sporadiquement en France, et finalement intégreront le français de référence : *siester* « faire la sieste », *de toutes les façons* « de toutes façons », *sur le même pied d'égalité* « sur le même pied, sur un pied d'égalité », etc.⁵

Les variantes, et par suite les variétés de français, transcendent donc les espaces chroniques, et surtout les espaces politiques. Ceci nous amène à faire la différence entre le statut des langues, défini politiquement par le pouvoir, et le corpus, attesté en Afrique de façon implicite par l'ensemble des usagers.

1.2. Statut et corpus

Un classement basé sur la notion de frontière est envisageable tant qu'il s'agit d'une politique linguistique définie au sein d'un Etat. Or, si des décisions officielles ont été prises quant au statut, elles ne l'ont pas été quant au corpus. Le statut du français dans les Etats africains est éventuellement précisé dans les Constitutions, entraînant des conséquences officielles ou socioprofessionnelles, et déterminant quelle langue doit être utilisée dans telle ou telle situation. Mais aucun pays africain ne légifère sur le corpus, déterminant les formes correctes et les formes incorrectes : en ce qui concerne le corpus, explicitement ou implicitement, la seule référence est la référence exogène du français de France et en France, dont il est plus facile de délimiter les contours légaux. Dans la plupart des pays africains, sinon dans tous, aucune mesure officielle de standardisation du français local ne semble avoir été prise, et la seule norme considérée comme correcte reste la norme centrale :

« *En attendant que, pour certains africanismes, soient prises des mesures de normalisation qui en feront des termes et des tournures d'usage correct, nous ne pourrions considérer ces formes autrement que comme des fautes de langue qu'il est nécessaire de sanctionner et de corriger.* » (Déclaration de la commission nationale de réforme de l'enseignement du français au Sénégal, publiée en 1977, citée par Dumont, 1986 : 47).

Par ailleurs, en raison de la porosité des frontières linguistiques, les mots comme les choses et les personnes vont et viennent en fonction des échanges frontaliers et sous-régionaux, et du décalage entre les frontières nationales et les limites ethniques, culturelles, ou linguistiques. La notion de frontière, sur les plans linguistique et culturel, peut faire l'objet d'une nouvelle analyse, tenant compte des facilités de déplacement, des voyages de plus en plus nombreux, de la mondialisation de l'information et des différents médias, de l'informatique, etc. Nous avons pu montrer (Frey 2001) que le français du Burundi, par exemple, n'est pas utilisé exclusivement par des locuteurs burundais.

Autant donc il est possible (et finalement obligatoire) de décrire le statut en s'appuyant sur les frontières politiques d'un Etat, autant il est difficile de décrire le corpus autrement que de façon arbitraire (selon l'approche structurale et strictement variationniste appliquée à l'échelle d'un Etat) ou empirique (selon l'approche culturelle et interprétative). Car si le premier, le statut, est soumis à la rigueur des textes administratifs, le second, le corpus, obéit à la loi plus mouvante de la communauté parlante. Il ressort dès à présent qu'il y aura par conséquent, dans

⁵ Sur ces différents aspects, la comparaison des inventaires africains et du *Dictionnaire des régionalismes de France* (Rézeau 2001) est instructive (cf. Frey, à paraître b).

les descriptions, des zones de transition floues, mais qui correspondent à des réalités culturelles et linguistiques indépendantes des frontières étatiques.

2. Frontières, cultures et variantes lexicales

Peuvent être considérés comme statalismes « *les mots servant à désigner les realia locales (ou régionales, ou nationales)* ; ces realia sont relatives à la faune, à la flore, à l'environnement physique, à l'alimentation, à l'habitat, à l'administration, au système politique, à la culture, etc. » (Poirier 1995 : 29). La notion même de statalisme en tant que fait linguistique s'arrêtant au passage d'une frontière, telle que définie par Pohl, est alors remise en cause, non pas pour ce qui concerne les *realia* relatives à l'administration ou au système politique, cernées par des frontières nationales⁶, mais dans la mesure où les éléments naturels ou culturels ne coïncident pas forcément avec les frontières politiques. Cela ne concerne pas uniquement les *realia* renvoyant à des éléments naturels concrets, mais aussi les conceptions culturelles, sociales ou logiques relevant, non pas d'un Etat particulier, mais de l'ensemble d'une région, voire de tout l'espace francophone africain.

Afin d'illustrer ce fait qu'il n'y a pas toujours correspondance entre frontière politique et frontière culturelle, et afin d'en mesurer l'étendue en partant du principe, acquis, qu'il existe par contre une correspondance entre une lexie et la réalité à laquelle elle renvoie, nous avons constitué une liste, non exhaustive, de 608 particularismes du français au Burundi⁷ attestés dans au moins un autre pays africain. Nous avons ensuite tenté de déterminer plus précisément dans quels autres pays ils avaient été relevés, en utilisant l'IFA1 qui, malgré des imperfections, reste à l'heure actuelle, avec 12 pays recensés, le plus vaste panorama de particularismes africains qui puisse être consulté.

Nous avons aussi consulté, dans la même perspective, les différents ouvrages lexicographiques qui le complètent l'IFA1 depuis 1983.

Nous avons enfin consulté les inventaires de l'océan Indien (la Réunion, Madagascar et Ile Maurice), en raison de leur caractère *a priori* marginal par rapport au français d'Afrique, et qui, de ce fait, donnent le reflet d'une culture et d'un lexique autres, indépendamment des frontières nationales puisque, bien qu'en dehors de l'Hexagone, la Réunion n'en est pas moins un département français.

Le tableau n° 1 fournit, pour chacun des 17 autres pays considérés, le nombre de termes ou expressions qu'ils ont en partage avec le Burundi, dans l'ensemble des 608 unités retenues au départ.

Ile Maurice	Réunion	Madagascar	Sénégal	Mali	Niger	Tchad	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Togo	Bénin	Gabon	Cameroun	R.C.A.	Congo	R.D.C.	Rwanda	Burundi
8	18	77	198	150	126	130	159	302	192	183	223	177	236	193	256	350	608

⁶ Encore que l'on voie bien, en ce qui concerne les organisations politiques et administratives africaines, et les termes qui y renvoient, les influences différentes de la colonisation française et de la colonisation belge, qui l'une et l'autre ont exporté à la fois les systèmes et les mots pour les désigner. Les anciennes colonies belges connaissent ainsi l'*agrégation* « ratification d'un acte administratif », le *bourgmestre* « maire », les *humanités* « études secondaires », le *major* « commandant », aucun d'entre eux n'étant indépendant du système hérité de l'administration coloniale belge, qui ne coïncide pas parfaitement avec le système français.

⁷ Nous avons pris comme point de départ le français du Burundi dans la mesure où l'essentiel de nos recherches a porté sur cette variété. Il est évident que toute autre variété pourrait être choisie comme point de départ : par exemple le français du Niger, qui permettrait éventuellement de faire ressortir les particularités de l'espace francophone sahélien d'Afrique noire.

TABLEAU N° 1

L'existence d'identités à vocation panafricaine apparaît nettement, et deux groupes se détachent plus ou moins nettement de l'ensemble :

- le groupe océan Indien (île Maurice, La Réunion et Madagascar) qui affiche, comme il était prévisible, peu de lexies communes avec l'ensemble du continent africain (à titre indicatif, 30 particularismes sont communs aux variétés du Burundi et de Nouvelle-Calédonie) ;

- le groupe des Grands Lacs (R.D.C, Rwanda, Burundi) où, avec une identité régionale forte, les lexies communes sont les plus nombreuses. Encore faut-il signaler que, d'une part, les chiffres concernant la R.D.C. sont obtenus par la seule consultation de l'*IFAI*, et ceux concernant le Rwanda sont issus du concours de l'*IFAI* et du *Français au Rwanda* (Jouannet, 1984), et que, d'autre part, une actualisation des données augmenterait vraisemblablement ces chiffres dans des proportions importantes.

Il est en effet nécessaire de tenir compte, en consultant les chiffres, d'un certain nombre d'éléments qui pourraient influencer des interprétations trop abruptes.

1) l'*IFAI* a été publié en 1983 avec les résultats d'une recherche de plusieurs années antérieure. Nous n'avons pas pris en compte l'*IFA2*, qui n'a pas été mené à terme et dont les résultats demeurent trop partiels.

2) Certaines publications sont anciennes, et devraient être actualisées pour permettre une meilleure comparaison. Le *français du Rwanda* a été publié en 1984, seulement complété par une modeste base de données personnelle, constituée, pour des raisons qui s'expliquent par le thème abordé ici, en même temps que la base du français du Burundi ; le français au Congo (Queffelec et Niangouna, 1990) est en cours de révision.

3) La parution des lexiques malgache, gabonais, ivoirien, etc., pour ne mentionner que les plus récents, constitue un apport qualitatif et quantitatif à l'*IFAI*, et permet des comparaisons plus significatives ; c'est ainsi que les chiffres les plus élevés concernent les pays pour lesquels des inventaires récents ont été publiés (Centrafrique, Gabon, Côte d'Ivoire), mais ce sont surtout ceux-là qui présentent le caractère le plus définitif, certainement le plus fiable.

4) Il existe aussi, dans ces inventaires, des différences de conceptions méthodologiques, qui retiennent chez les uns ce qui a été écarté par les autres, par exemple :

- le vocabulaire de la coopération, en usage dans les structures administratives françaises concernées, mais aussi dans les pays qui bénéficient de l'aide au développement : *chef de mission* « fonctionnaire français à la tête d'une mission de coopération », *assistance technique* « aide apportée à un pays en voie de développement », *expatrié* « étranger (généralement occidental) résidant dans le pays pour des raisons professionnelles », etc. ; avec des règles de sélection parfaitement homogènes, ces lexies, qui renvoient à des réalités communes à l'ensemble de l'Afrique francophone, seraient relevées soit dans tous les pays, soit dans aucun ;

- le vocabulaire désignant la faune ou la flore, considéré comme un ensemble de statalismes ou de régionalismes à utiliser de façon universelle (motif de rejet), ou comme représentant d'un environnement spécifique qui multiplie la fréquence d'occurrence et modifie la marque d'usage (motif de sélection) ; citons, parmi de nombreux exemples, pour la faune : *fourmi-magnan* « fourmi noire migratrice, aveugle et féroce, se déplaçant en colonnes », *hippotrague* « grande antilope à crinière », *tisserin* « petit oiseau de la famille des plocidés qui vit en bande », et pour la flore : *flamboyant* « arbre ornemental de la famille des césalpinées aux fleurs d'un rouge éclatant », *fromager* « arbre de la famille des bombacacées

pouvant atteindre une taille gigantesque et dont le tronc est étayé par des contreforts caractéristiques », *papayer* « arbre de la famille des caricacées produisant des papayes »⁸ ;

– des termes vieillis de la période coloniale : *chapelle-école*, « bâtiment servant à la fois de chapelle et d'école », *ménagère* « concubine indigène d'un colon », *portage* « transport à dos d'homme », *travail forcé* « travail imposé par l'administration coloniale », etc., qui sont éliminés des travaux qui visent une description strictement synchronique de l'usage actuel⁹.

Tout cela relativise la pertinence des comparaisons. Il n'en reste pas moins que les extensions diatopiques dépassent de loin les limites d'un Etat et révèlent une identité africaine qui transcende les frontières nationales

– en raison d'un contexte géographique typiquement africain : *brousse* « zone non cultivée, zone éloignée des structures urbaines », *intérieur* « parties du pays éloignées de la capitale », *latérite* « roche de couleur rouge » etc. ;

– en raison d'un contexte culturel propre à l'Afrique : *cauri* « coquillage servant de monnaie ou d'objet magique », *chefferie* « subdivision administrative traditionnelle dirigée par un chef », *co-épouse* « (dans le système polygamique) seconde épouse », *dot* « bien donné par le futur mari à la famille de son épouse », *vieux* « (valeur méliorative) parents, personnes âgées », etc. ;

– en raison du contexte historique colonial et post-colonial, qui a imposé et pérennisé une identité de source étrangère spécifique à la mémoire ou à l'actualité du continent africain : *case de passage* « logement de l'administration destiné à loger temporairement les agents », *chicotte* « fouet destiné à administrer des châtiments corporels », *gouverneur* « administrateur de territoire », *mission* « organisation de religieux, bâtiments hébergeant cette organisation », etc. ;

– mais aussi en raison d'une interférence avec des familles de langues d'adstrat ou d'une approche psycholinguistique impliquant une perception particulière de la réalité : *connaître* « savoir », *gagner (un enfant, du travail, etc.)* « avoir (un enfant, du travail) », *c'est ma première fois de* « c'est la première fois que je », *accoucher* « accoucher de », *visiter qqn* « rendre visite à qqn », etc. ;

– ou encore en raison d'un choix lectal propre, libre de toute motivation sociolinguistique ou au contraire, relevant d'une stylistique identitaire, plus que d'une perception référentielle particulière : *arachide* « cacahuète », *bic* « stylo », *taximan* « chauffeur de taxi », etc.

Le tableau n° 2 ci-dessous présente les items rencontrés dans au moins 14 pays sur 18¹⁰ et qui constituent les premiers indices d'une culture panafricaine révélée par le lexique :

⁸ Toutes les définitions sont tirées de l'*IFAI*, sauf celle de *tisserin*, tirée de Queffélec (1997).

⁹ Suzanne Lafage (2003 : LXV) signale « encore actuellement de légères différences lexicales entre AOF et AEF dont la gestion a assez longtemps été séparée ».

¹⁰ Y compris le groupe océan Indien, qui tend à réduire la proportion générale.

LEXIES COMMUNES	sur 18 pays	LEXIES COMMUNES	sur 18 pays
Brousse	17	Dot	15
Connaître «savoir »	17	Flamboyant	15
Coutumier, -ère	17	Igname	15
Mission (organisation religieuse)	17	Latérite	15
Chef coutumier	16	Latéritique	15
Feu de brousse	16	Nivaquine	15
Gréver	16	Patate	15
Manioc	16	Planton	15
Pagne	16	Taximan	15
Saison des pluies	16	Arachide	14
Saison sèche	16	Bic	14
Tradition	16	Chefferie	14
Africanisation	15	Chicotter	14
Traditionnel	15	Citronnelle	14
Vieux, vieille	15	Consorts (et –)	14
Visiter qqn	15	Coopérant	14
Wax	15	Dévierger	14
Africaniser	15	Doter	14
Boy	15	Kwashiorkor	14
Broussard	15	Long	14
Capitaine	15	Mission (de coopération)	14
Case de passage	15	Patron	14
Cauri	15	Pique-bœuf	14
Chef	15	Trypanosomiase	14
Chicotte	15	Véhiculé (être –)	14
Co-épouse	15		

TABLEAU N° 2

Nous ajouterons, dans un ordre d'idées adjacent, des termes qui, pour différents qu'il soient sur le plan formel, et qui de ce fait même permettent de déterminer des variantes limitées géographiquement, émanent cependant de conceptions culturelles identiques bien plus étendues, produisant, en tant que causes, des effets similaires (cf. Frey, à paraître b). Par exemple, le fait de porter les charges sur la tête en Afrique, en utilisant un anneau de protection tressé, a produit pour cet objet des termes qu'une conception onomasiologique rassemble sous leurs diverses formes : *coussinet* (Burundi, Rwanda, R.D.C., Guinée, Côte d'Ivoire, Centrafrique, Gabon, Burkina Faso, Niger), *coussin de tête* (Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Burkina Faso, Niger, Tchad), *bourrelet* (Congo).

Inversement, un certain nombre d'items ne concerne, par exemple, que la Région des Grands Lacs, et ne sont par conséquent communs qu'à la R.D.C., au Rwanda et au Burundi :

– emprunts aux langues locales : *bwana* « monsieur », *kimputu* « variété de tique transmettant la fièvre », *makala* « charbon de bois », *matabicher* « donner un pot-de-vin », *pombé* « bière de fabrication locale artisanale », *sombé* « feuilles de manioc pilées », etc. ;

– emprunts de formes en usage dans les pays avoisinants : *article 15* « système D », *khadafi* « vendeur de carburant au marché noir », *muléliste* « Zaïrois ayant participé aux attaques rebelles de 1972 au Burundi », etc. ;

– maintien de termes désignant des réalisations coloniales belges : *bourgmestre* « maire », *paysannat* « infrastructures destinées à encadrer les paysans », *chapelle-école* « bâtiment servant de chapelle et d'école », etc. ;

– maintien de formes issues du français de Belgique : *école gardienne* « école maternelle », *farde* « chemise cartonnée », *humanités* « études secondaires », *minerval* « frais de scolarité », *tête pressée* « fromage de tête », *nonante* « quatre-vingt-dix », *réciproquer* « rendre la pareille », *septante* « soixante-dix », *singlet* « maillot de corps », *valves* « tableau d'affichage », etc. Il s'agit moins, là aussi, de désigner un référent spécifique que de nommer autrement un référent existant, en affichant, consciemment ou non, une culture coloniale particulière. Suzanne Lafage (2003 : LXV) parle ainsi très justement d'une « *semi-frontière linguistique* » entre le français des anciennes colonies belges et celui des anciennes colonies françaises.

D'autres items sont communs aux seuls Rwanda et Burundi, tels *mwami* « roi », *vache* « vache généralement de variété ankolé, jouissant d'un très grand prestige social », *colline* « subdivision administrative et sociale », ou *rugô* « habitation traditionnelle de forme circulaire », entre autres éléments culturels incontournables pour ces deux pays, auxquels pourraient s'ajouter *pluie des vaches* « courte période de pluie au mois d'août », *politico-ethnique* « concernant les questions politiques et ethniques entremêlées », *villagisation* « regroupement des populations en villages », etc.

La notion de frontière politique devient dans ces cas secondaire par rapport à un regroupement sur des critères de cohérence culturelle, qui peut concerner un continent entier ou simplement deux Etats, mais aussi des régions à l'intérieur d'un d'Etat : dans un pays aussi vaste que la R.D.C., la région du Kivu, à l'est du pays, a par certains aspects plus d'affinités culturelles avec le Rwanda et le Burundi qu'avec Kinshasa. Les problèmes politiques qu'a connus et que connaît encore cette région ne sont pas indépendants de ces affinités, et un inventaire précis du français de R.D.C., mentionnant les régionalismes lexicaux à l'intérieur même du pays, à la manière du *Dictionnaire des régionalismes de France* (Rézeau, 2001), permettrait d'en préciser les contours linguistiques.

De même, et bien qu'aucune étude n'ait été réalisée sur cet aspect, ce sont bien et ce sont uniquement, semble-t-il, les frontières politiques qui arrêtent les particularismes lexicaux du français aux portes de l'Ouganda et de la Tanzanie anglophones. On voit mal en effet comment les particularismes *vache* et *banane*, dont l'ancrage culturel régional est très fort, n'auraient pas concerné l'Ouganda, au nord du Rwanda, et comment le Buha, en Tanzanie, à l'est du Burundi, dont le giha est considéré comme un dialecte du kirundi, n'aurait pas connu les mêmes particularités lexicales que celle relevées au Burundi. Mais là, ce sont au contraire les frontières politiques qui ont priorité sur les considérations culturelles, dans la mesure où, dans ces pays anglophones, le français n'a aucun statut et le corpus ne peut s'exprimer et désigner en français des référents pourtant identiques de part et d'autre des frontières.

A notre connaissance, aucune étude n'a été menée sous cet angle pour l'instant. Elle n'en serait que plus intéressante depuis les derniers événements, qui ont amené d'importants mouvements de populations de part et d'autre des frontières : populations certes kirundiphones et rwandophones, mais aussi anglophones et francophones.

3. Variété de langue et culture : dichotomie ou continuum ?

On peut aisément, à ce stade, envisager la réponse que nous donnerons à la question suivante : doit-on décrire les variétés selon un point de vue dichotomique, basé sur des frontières politiques ou selon un point de vue graduel, basé sur des considérations

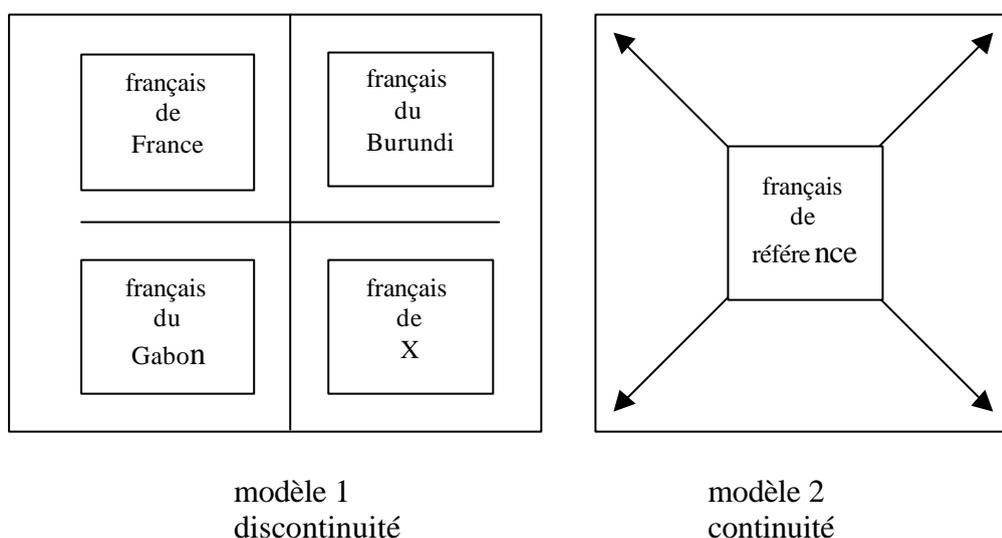
culturelles ? La question relève de la conception théorique de l'espace francophone et de la géopolitique de la langue française :

– ou l'on considère qu'il existe des variétés dichotomiques de français (a VS b VS c VS d VS x) correspondant à des variétés bien circonscrites au sein d'Etats-nations et de groupes nationaux, et il s'agit de sociolinguistique variationniste ;

– ou l'on considère qu'il existe un continuum linguistique correspondant à une « progressivité » sociale, culturelle, historique, etc. dans l'ensemble de l'espace francophone, indépendamment des Etats-nations, continuum dans lequel se croisent des locuteurs de différentes appartenances, sociales, ethniques ou nationales (cf. Frey 2001), et il s'agit d'une sociolinguistique interprétative.

Plus proche de la réalité, c'est cette deuxième option qui nous paraît convenir, en dépit de ses difficultés d'application.

Ces deux conceptions peuvent se schématiser de la façon suivante :



Selon que l'on privilégie l'une ou l'autre de ces conceptions, les descriptions se réaliseront selon des cheminements méthodologiques différents.

4. Implications méthodologiques

4.1. Option dichotomique

Le modèle 1 permet la description légale d'une variété, attestée en tant que telle dans le cadre d'un Etat : il permet donc la description du statut. Mais, nous l'avons fait remarquer, s'il existe de façon générale (ne serait-ce qu'implicitement) une planification linguistique du statut, il n'existe rien de tel en Afrique pour le corpus, qui a tendance à s'aménager naturellement par l'usage quotidien des locuteurs. Au moment qu'elle jugera opportun, l'autorité ne fera que confirmer et entériner, éventuellement, un fait linguistique établi, ou au contraire le stigmatisera.

Cela aboutit à une multiplicité de systèmes autonomes et plus ou moins homogènes : différentes variétés régulées, dialectes (au sens de variétés de la même langue) ou à terme, créoles. Etudiée sous cet angle, chaque variété devient un artefact, construit pour la description théorique rendue ainsi plus facile. Dumont et Maurer (1995 : 164) notent d'ailleurs le « caractère peu problématique de telles entreprises ».

Sur ce modèle, les différentes variétés de français sont perçues en opposition dichotomique selon un point de vue structuraliste et, sociolinguistiquement, variationniste : il y a un découpage linguistique en adéquation avec un découpage politique arbitraire, ce qui n'est pas sans conséquences sur la détermination de la nature d'une variété lexicale endogène et par suite sur la description de la variété.

Ce découpage, subordonné à celui des frontières étatiques, conduit en effet à des divergences théoriques et méthodologiques fondées sur la notion d'endogénéité, amenant à discuter le statut de particularisme pour des lexies attestées dans d'autres Etats.

Mais cette méthodologie, appliquée à l'ensemble des pays francophones, occulterait de nombreux termes en usage effectif dans le pays concerné, qui ne sont pourtant pas recensés dans la variété de référence. Par exemple, l'emprunt *zamu* «veilleur», attesté en français du Burundi et en français du Rwanda, n'étant donc exclusivement endogène ni dans l'un, ni dans l'autre pays, n'apparaîtrait dans aucun des deux inventaires. De même, des centaines d'autres termes, tels ceux qui sont concernés dans les tableaux 1 et 2 ci-dessus, communs à plusieurs pays, disparaîtraient des nomenclatures différentielles, masquant ainsi l'unité culturelle de régions entières, géographiquement plus étendues que des nations.

Pour cette raison doivent figurer parmi les particularismes locaux des formes attestées dans plus d'un pays lorsqu'elles n'appartiennent pas à la variété de référence. Ce faisant, le choix méthodologique obéit plus à une logique de continuité fondée sur les usages socioculturels, qu'à une logique fondée sur la discontinuité des frontières politiques. C'est ce à quoi aboutit le modèle 2.

4.2. Option graduelle

Selon le modèle 2, il y a passage progressif d'une variété de français à l'autre, selon une opposition graduelle et un point de vue praxématique ou interprétatif. L'approche théorique est alors compatible avec une sociolinguistique interactionnelle, plus proche de la réalité.

Par contre, ce modèle n'autorise pas de description légale, sinon celle d'un français «central» dont il faudrait assouplir et / ou adapter les règles de «bon usage» ou de fonctionnement.

Mais la démarche est plus naturelle, plus conforme à la réalité dans la mesure où il n'est guère possible de cerner précisément, comme le voudrait l'optique variationniste, des ensembles locuteurs, que ce soit sur un plan géographique, socio-éducatif ou ethnopolitique, dans la mesure où l'on considère que le français appartient à tout le monde et en tout cas à tout le monde francophone.

Cela suppose alors un système unique, d'apparence hétérogène, et dont il faut trouver l'homogénéité dans des structures plus profondes. On considère alors qu'il n'y a pas de variétés strictement délimitées par des frontières politiques, et il est difficile de fixer avec précision les contours d'une variété. Wynants (1997 : 59), après avoir évoqué les difficultés liées à un «ancrage territorial» précis d'une langue (ce qui s'apparente au modèle 1), fait cette proposition :

« A ce type de représentation du rapport à la langue, pourrait se substituer aujourd'hui une fusion de différents usages de la langue dans un seul code, par exemple, la langue française pour l'espace francophone ou du moins, pour l'hexagone. Le français, dans ses usages diversifiés, pourrait à la fois être utilisé comme code décontextualisé, objectif, soumis à des sanctions normatives et comme langue contextualisée, expressive d'un lien social. »

Mais dans la mesure où il n'y a pas (et n'y aura peut-être pas) de réglementation officielle concernant un corpus, nous ne pourrions faire de la variété qu'une description fondée sur les productions des locuteurs et leur sentiment linguistique, en acceptant quelques ambiguïtés dont l'une, et non des moindres, ressortit aux questions didactiques :

« S'agit-il de 'fautes', relevant de l'apprentissage imparfait d'une deuxième langue et donc de nature idiolectale, ou de phénomènes généraux caractéristiques ? La réponse est souvent bien délicate et ceci explique que, dans les domaines en question, les tentatives de description soient plutôt rares. On préfère d'ordinaire se tourner vers les pratiques plus clairement interprétables en termes de norme régionale. » (Dumont et Maurer, 1995 : 164)

Dans cette optique, la notion même de faute est remise en question, puisqu'il n'y a pas de normalisation légale du corpus au sein d'un Etat, en même temps que n'est plus totalement applicable la norme exogène du français de référence qui, fût-il de France, n'est plus un repère normatif, mais un outil méthodologique.

Enfin, derrière une apparente (et réelle) hétérogénéité de surface, on recherche l'homogénéité et la stabilité du système à un niveau d'abstraction supérieur :

« Certes une représentation grammaticale intégrant la dimension de l'hétérogénéité ne peut être que d'un degré élevé d'abstraction, qui cherche davantage à rendre compte de régularités sous-jacentes et générales de la langue qu'à adhérer à l'usage de tel ou tel locuteur. » (Gadet, 1990 : 78)

Loin de détruire le système, il s'agit donc d'en dégager les principes fondamentaux, suffisamment puissants pour «tenir ensemble» ses éléments *a priori* disparates. La «grammaire des fautes» de Frei (1929) peut ainsi se traduire en une grammaire des variations :

« L'idée à retenir est celle d'un super-système, qui couvre à la fois standard et non-standard, qui puisse rendre compte de ce que les usages même les plus éloignés du standard ont en commun avec lui un ensemble de régularités, et qu'ils ne diffèrent parfois que par l'extension du domaine d'application de certaines règles. » (Gadet, 1989 : 32)

Ce «super-système» trouvera ses racines à la fois dans les principes linguistiques, et dans ceux qui régissent les relations langue-culture. En même temps qu'il unifie la langue française derrière ses variantes multiples, ce super-système abolit la notion de frontière tant que ne seront pas mises en place des normes nationales officielles. Le seraient-elles, elles ne pourraient transgresser les règles fondamentales du français, que d'ailleurs respectent les différentes variétés dans les créations lexicales. Il y a là, en termes de francophonie, une homogénéité qui transcende les frontières étatiques, alors que l'hétérogénéité tendrait au contraire vers le modèle 1 et la créolisation.

Conclusion

Avec ses nombreux paramètres lexicaux, socioculturels, historiques ou politiques, la situation de la francophonie africaine apparaît complexe, et s'accommode assez mal d'une approche structurale rigoureuse, ou d'un variationisme sociolinguistique trop strict.

L'une comme l'autre masquerait la spécificité et la richesse de l'espace francophone africain, révélées par une langue importée et adaptée : le français. Seule une dimension conceptuelle et onomasiologique permet de mettre en évidence une culture dépassant le cadre de nations souvent trop étroites pour la contenir.

Il paraît en effet difficile, en termes de description lexicographique et, c'est proche, socioculturelle (*cf.* les notions de lexiculture et de sociolexicographie), d'adhérer à une conception panfrancophone en plaçant des frontières étatiques qui restreignent artificiellement l'étendue des variantes, et par suite, des variétés de français appréciées sur le mode dichotomique. Les descriptions les plus complètes, pour une partie au moins de l'espace francophone, sont fondées sur des approches interprétatives larges qui placent la culture au-dessus des frontières.

Sans contredire les développements qui précèdent, cela n'exclut pas que l'on puisse continuer à parler de français du Burundi, de Centrafrique ou de Côte d'Ivoire,

- d'une part parce qu'il existe, malgré tout, de nombreux termes limités à l'intérieur des frontières politiques : ce sont entre autres ceux que produit et utilise le pouvoir politique ou administratif pour désigner les structures qu'il a lui-même mises en place ; ce n'est pas cet aspect que nous avons abordé, il n'en existe pas moins ;

- d'autre part, parce que cette dénomination explicitement fondée sur une appellation nationale est somme toute une solution de facilité qui n'implique aucunement que soit ignorée une réalité lexicale et culturelle qui déborde les frontières. De ce point de vue, il faudrait toutefois se garder de concevoir tout particularisme comme un élément endogène strictement limité à l'intérieur des frontières d'un seul pays.

Mais il est de plus en plus évident, comme le montrent les récents inventaires, qu'à côté d'authentiques statalismes, une partie importante du lexique inscrit dans les particularismes nationaux sont en fait des particularismes régionaux ou africains. Et, lorsque la totalité des descriptions nationales sera réalisée, il devrait être possible de dresser, à travers un ensemble lexical équilibré entre diversité et homogénéité, le panorama culturel non pas seulement d'un pays, mais d'un continent.

Bibliographie

- BAVOUX C., 2000, *Le français à Madagascar, Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, De Boeck et Larcier, Duculot, AUPELF UREF, Bruxelles.
- BENIAMINO M., 1996, *Le français de La Réunion, Inventaire des particularités lexicales*, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- BOUCHER K., LAFAGE S., 2000, *Le lexique du français du Gabon, Entre tradition et modernité* (BOFCAN n° 14), ILF-CNRS, Nice.
- DIALLO A. M., 1999, *Le français en Guinée, Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- DUMONT P., 1986, *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?*, L'Harmattan, Paris.
- DUMONT P., MAURER B., 1995, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, EDICEF-AUPELF, Paris.
- FRANCARD M., 1990, « Les bons usages des Belges francophones. Recherches en cours sur les variétés du français de Belgique », dans CLAS A., OUOBA B., *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, AUPELF-John Libbey Eurotext, Paris, pp. 117-126.
- FREY C., 1996, *Le français au Burundi, Lexicographie et culture*, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- FREY C., 2001, *Le français au Burundi, Contextes, formes et cultures*, Thèse, Université Aix-Marseille.
- FREY C., à paraître a, « Identités lexicales et variétés de français en France et hors de France : tendances centripètes et centrifuges des formes et des cultures », Communication au colloque « Langues et savoirs », Besançon, 14 et 15 novembre 2002, *A la recherche des textes et des cultures : unité et diversité des savoirs*, Presses universitaires de Franche-Comté.
- FREY C., à paraître b, « Régionalismes de France et régionalismes d'Afrique : convergences lexicales et cohérence du français », Communication au colloque « La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des régionalismes de France », Strasbourg, 20-22 Juin 2003, Université Marc Bloch.
- GADET F., 1989, *Le français ordinaire*, Armand Colin, Paris.

- GADET F., 1990, « Variation, données et théorie linguistique (à propos d'un ouvrage de Pierre Encrevé) », dans *Langage et Société* n° 52, juin 1990, pp. 59-80.
- IFA, 1983, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, AUPELF-ACCT, Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada.
- JOUANNET F., 1984, *Le français au Rwanda, Enquête lexicale*, SELAF, Paris.
- LAFAGE S., 2003, *Le lexique du français de Côte d'Ivoire, Appropriation et créativité* vol. 1 & 2 (BOFCAN n° 16 et n° 17), ILF-CNRS, Nice.
- MARCELLESI J.-B., GARDIN B., 1974, *Introduction à la sociolinguistique. La linguistique sociale*, Larousse, Paris, 263 p.
- PAULEAU C., 1995, *Le français de Nouvelle-Calédonie, Contribution à un inventaire des particularités lexicales*, EDICEF – AUPELF, Vanves.
- POHL J., 1985, « Le français de Belgique est-il belge ? », dans *Présence francophone* n° 27, pp. 9-19.
- POIRIER C., 1995, « Les variantes topolectales du français », dans FRANCARD M., LATIN D., *Le régionalisme lexical*, De Boeck, AUPELF-UREF, Louvain-la-Neuve, pp. 13-56.
- QUEFFELEC A., NIANGOUNA A., 1990, *Le français au Congo (R.P.C.)*, Publications de l'Université de Provence, AELIA-INaLF – CNRS, Aix-en-Provence.
- QUEFFELEC A., WENEZOU-DESCHAMPS M., DALOBA J., 1997, *Le français en Centrafrique*, Lexique et société, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- REZEAU P., 2001, *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- ROBILLARD D. de, 1993, *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice*, EDICEF-AUPELF, Vanves.
- ROUSSEAU L.-J. (dir.), 1981, *Actes du colloque : Les français régionaux*, Québec, 21 au 25 octobre 1979, Colloque tenu dans le cadre de l'Assemblée générale du Conseil international de la langue française, Conseil de la langue française-Office de la langue française-Editeur officiel du Québec, Québec.
- WYNANTS B., 1997, *L'orthographe, une norme sociale*, Mardaga, Sprimont.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli